

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 11 AVRIL 2018

à 18 H 00

A la Mairie de BESSEGES, Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : M Bernard PORTALES – MME Marie-Hélène MALBOS- M Jacques MOLLE- MME Ghislaine MARC- M Serge GRANGEON- MMES Francine CHAREYRE-KWACZEWSKI –Séraphine VOLPI- M Claude PIALAT- MME Christiane CADILHAC- MM Christian MULA- Jacques REBOUL- MME Sylvie PESENTI- M Luc BOUTONNET- MME Christine ROUX- MM Rodolphe PELLIER- Guy MALACHANE- Mme Micheline EVRARD- M René SANSONETTI-

Etaient absents: M Claude ROUX – MMES Anne-Marie BENAVENT- Jennifer GUERIN- Marine BRUNET- Delphine KAMLI-

Ont voté par procuration : M Claude ROUX – MMES Anne-Marie BENAVENT- Jennifer GUERIN-

Monsieur Jacques MOLLE, Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Claude ROUX, Adjoint au Maire, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Serge GRANGEON, Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Anne-Marie BENAVENT, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Rodolph PELLIER, Conseiller Municipal Délégué, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Jennifer GUERIN, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Guy MALACHANE, Conseiller Municipal, prend la parole.

Il demande :

« si les convocations pourraient être envoyées par mail : cela prendrait moins de temps et coûterait moins d'argent ; même en cas d'obligation d'envoi de lettre recommandée on pourrait également envoyer un mail en complément. Les procès-verbaux des conseils municipaux pourraient-ils être dématérialisés ? ».

Bernard PORTALES, Maire de BESSEGES, répond qu'à l'avenir, les convocations seront envoyées par mail pour ceux qui le souhaitent.

« concernant le camion de l'intercommunalité, la ludothèque, passe dans les communes du territoire, pourquoi je n'ai pas vu notre commune dans les lieux de passage ? Renseignements pris auprès de la responsable, j'ai appris que notre commune avait refusé ce passage ; Qu'en est-il ? ».

Monsieur Jacques MOLLE, Adjoint au MAIRE, prend la parole, pour expliquer que le passage de la ludothèque est bien prévu à BESSEGES. Avec les services de la Communauté de Communes CEZE CEVENNES, il a été organisé des tournées dans les écoles et les maisons de retraite.

« On a récemment vu dans une émission de télévision que la SAUR facturait très cher la distribution de l'eau sur la ville de NIMES. Les marges normales pratiquées étant autour de 4%, ces marges étaient sur la ville de NIMES de 17% et même plus. Peut-on savoir le montant des marges de la SAUR sur notre commune ? ».

Monsieur PORTALES, Maire de BESSEGES, explique que devant la complexité des calculs, il ne peut pas répondre à cette question. Il propose à Monsieur Guy MALACHANE, Conseiller Municipal, de mettre à sa disposition le dossier de marché de la SAUR afin qu'il puisse l'étudier et calculer cette marge.

« Suite à l'épisode neigeux, le nettoyage de la ville s'est fait par une entreprise privée (JOUVERT). Peut-on connaître le montant de l'intervention de cette entreprise ? Pourquoi cela ne s'est-il pas fait avec les employés et le matériel de la commune : sachant que la commune emploie 44 personnes et que les frais de personnel représentent 61 % des frais de fonctionnement ? ».

Monsieur PORTALES, Maire de BESSEGES, explique qu'à « épisode neigeux exceptionnel, moyens exceptionnels ». Il précise que l'entreprise JOUVERT est venue en complément du travail des services techniques qui étaient à pied d'œuvre dès 4H00 du matin. Le coût de cette intervention s'élève à 6 000 euros. Il précise également que seuls 15 employés de la commune sont affectés aux services techniques ; Les autres personnels étant dans les services administratifs, scolaires, ...

« N'ayant pas pu être présent pour la dernière séance du conseil municipal, concernant le PLU, pour un problème de convocation, j'aurai voté contre ce projet : Il se donne pour but de faire venir dans notre ville des jeunes couples avec enfant, mais ce plan ne se donne pas les moyens et va entraîner

un déclin de notre commune. Au lieu de partir de ce qu'attend cette population, on a mis la charrue avant les bœufs ; on a défini des interdictions, les Combes, Castillon, Boniol, les Coteaux...les espaces disponibles ne correspondent pas à leurs besoins, ces populations ne viendront pas. Ce plan envisage une population de 3 100 habitants environ dans 10 ans, soit 200 de plus qu'actuellement. Le solde démographique étant de moins de 60 personnes par an, sur 10 ans 600 personnes. Il faut faire venir 800 personnes, dans les 10 ans à venir pour atteindre ce but : irréaliste »

Monsieur PORTALES, Maire de BESSEGES, répond que dans la procédure du PLU, les convocations doivent être envoyées, par courrier recommandée avec A.R. Il s'étonne des remarques de Monsieur Guy MALACHANE, ce dernier n'ayant pas participé aux débats, une absence sans motif réel, la convocation écrite, recommandée avec AR, lui ayant été envoyée et non retirée.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2018

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018.

2°) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017

☞ COMMUNE DE BESSEGES

◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2017 de la Commune.

Madame Marie-Hélène-MALBOS, 1^{ère} Adjointe au Maire, assure la présidence.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 de la Commune qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 422 996,51 euros en section de fonctionnement
- Un déficit de 236 726,50 euros en section d'investissement.

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la Commune, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DU RESULTAT 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2017 du compte administratif de la Commune :

- En fonctionnement : en report à nouveau
422 996,51€ (résultat de clôture en fonctionnement) – 211 071,89€
(montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = 211 924,62€.

➤ En investissement : le résultat net (constitué de la différence entre les restes à réaliser recettes : 128 701,61€ et les restes à réaliser dépenses : 103 047,00€, soit la somme de 25 654,61€) étant inférieur au déficit antérieur reporté (236 726,50€), il convient donc de créditer la somme de 211 071,89€ (236 726,50€ - 25 654,61€) au compte 1068.

☞ SERVICE DE L'EAU

◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2017 du Service de l'Eau.

Madame Marie-Hélène-MALBOS, 1^{ère} Adjointe au Maire, assure la présidence.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 du Service de l'Eau qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 67 264,48 euros en section d'exploitation
- Un excédent de 331 630,71 euros en section d'investissement

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2017 du compte administratif du Service de l'Eau:

- 67 264,48 euros en excédent d'exploitation reporté.
- Et 331 630,71 euros en excédent d'investissement reporté.

☞ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2017 du Service de l'Assainissement.

Madame Marie-Hélène-MALBOS, 1^{ère} Adjointe au Maire, assure la présidence.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 du Service de l'Assainissement qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 32 937,29 euros en section d'exploitation
- Un excédent de 22 890,29 euros en section d'investissement

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2017 du compte administratif du Service de l'Assainissement qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- 32 937,29 euros en excédent d'exploitation reporté.
- Et 22 890,29 euros en excédent d'investissement reporté.

☞ REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE VACANCEZE
◆ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2017 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE ».

Madame Marie-Hélène-MALBOS, 1^{ère} Adjointe au Maire, assure la présidence.

Elle rappelle que l'exercice 2017 a dégagé un excédent de fonctionnement de 6 132,20 euros, qui réduit le déficit cumulé à 237 955,55 euros.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE » qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un déficit de 237 955,55 euros en section de fonctionnement
- Un excédent de 6 796,65 euros en section d'investissement

◆ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE », dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◆ AFFECTATION DES RESULTATS 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2017 du compte administratif de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE ». qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- 237 955,55 euros en déficit reporté en fonctionnement.
- Et 6 796,65 euros en excédent d'investissement reporté.

6°) CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE
◆ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2017 du Camping Municipal de la Plaine.

Madame Marie-Hélène-MALBOS, 1^{ère} Adjointe au Maire, assure la présidence.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 du Camping Municipal de la Plaine qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 11 389,38 euros en section de fonctionnement
- Un excédent de 7 327,51 euros en section d'investissement

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service de la Régie du Camping Municipal de la Plaine, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2017 du compte administratif du Service de la Régie du Camping Municipal de la Plaine qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- 11 389,38 euros en excédent de fonctionnement reporté,
- Et 7 327,51 euros en excédent d'investissement reporté.

☞ MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2017 de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle.

Madame Marie-Hélène-MALBOS, 1^{ère} Adjointe au Maire, assure la présidence.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 18 605,42 euros en section de fonctionnement
- Un déficit de 15 122,42 euros en section d'investissement.

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion la Maison de Santé Pluri-Professionnelle, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble les résultats 2017 du compte administratif de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- En fonctionnement : en report à nouveau
18 605,42€ (résultat de clôture en fonctionnement) – 15 122,42 euros (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = 3 482 euros.
- En investissement, il convient de créditer le compte c/1068 à hauteur de 15 122,42 euros pour équilibrer la section d'investissement.

3°) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

☞ COMMUNE DE BESSEGES

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2018 de la Commune.

A l'unanimité des membres présents, dont une abstention (Monsieur Guy MALACHANE), le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 3 329 493 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 840 744,21 euros.

☞ SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2018 du Service de l'Eau.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 du Service de l'Eau qui s'équilibre :

➤ En section d'exploitation :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 184 689 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 639 067,73 euros.

☞ SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2018 du Service de l'Assainissement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre :

➤ En section d'exploitation :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 141 709 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 74 470,90 euros

☞ REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE VACANCEZE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2018 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE ».

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE » qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 627 872 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 55 523 euros

☞ CAMPING MUNICIPAL LA PLAINE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2018 du Camping Municipal de la Plaine.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 du Camping Municipal de la Plaine qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 86 270 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 12 137 euros.

☞ MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2018 de la Maison de Santé Pluri-professionnelle.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 de la Maison de santé Pluri-professionnelle qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 66 098 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 26 950 euros.

4°) VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux 2017 pour le produit de la fiscalité. Il propose de laisser ceux-ci inchangés pour 2018.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

5°) VOTE DE TARIFS 2018

☞ DROITS DE PLACE PERCUS A L'OCCASION DES FETES ET MARCHES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2018, des tarifs perçus à l'occasion des fêtes, des marchés, et de la fête locale.

☞ REDEVANCE POUR OCCUPATION DU CAVEAU MUNICIPAL ☞ CONCESSIONS CIMETIERES/ REDEVANCE POUR OCCUPATION DU COLUMBARIUM

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2018, des tarifs perçus pour l'occupation du caveau municipal, des concessions et de la redevance pour occupation du columbarium.

☞ TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CENTRE CULTURE ET LOISIRS FRANCOIS MITTERRAND ET DE L'ANNEXE DE FOUSSIGNARGUES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2018, des tarifs de locations des salles du centre culture et loisirs François MITTERRAND, de la mairie, ainsi que ceux de l'annexe de FOUSSIGNARGUES et de l'Espace FRIZON.

**☞ MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE – PHOTOCOPIES – MATRICES
CADASTRALES**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2018, des tarifs des photocopies effectuées à la mairie et à la bibliothèque.

☞ TARIFS DROITS D'INSCRIPTION BIBLIOTHEQUE

☞ TARIFS ESPACE MULTIMEDIA 2018

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2018, des droits d'inscription à la bibliothèque ainsi que les tarifs de l'espace multimédia.

**☞ DROITS DE PLACE : FETE DE LA CHATAIGNE/ MARCHÉ DE
NOËL**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2018, des tarifs des droits de place pour la Fête de la Châtaigne et le Marché de Noël.

6°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018

Les membres du Conseil Municipal qui font partie des associations ne participent pas au vote des subventions de l'association dont ils sont membres.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le tableau de répartition des subventions 2018, tel qu'il lui est présenté.

**7°) SUBVENTION BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE
PLURIPROFESSIONNELLE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équilibre, d'un montant de 21 913 euros, émanant du budget principal au profit du budget annexe « Maison de Santé Pluri- professionnelle ».

8°) SUBVENTION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESSEGES

Les membres du Conseil Municipal qui font partie du centre communal d'action sociale de BESSEGES ne participent pas au vote de cette question.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention annuelle de 20 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de BESSEGES pour 2018 correspondant à la participation communale au fonctionnement de cet organisme.

**9°) ADMISSIONS EN NON VALEUR – TITRES EMIS SUR LE BUDGET
PRINCIPAL – PERIODE 2013/2016**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il convient d'admettre en non valeur certaines sommes correspondant à des loyers, charges et remboursement d'ordures ménagères non acquittés par leurs débiteurs, et ce en dépit des tentatives de recouvrement effectués par les services de la Trésorerie de Saint-Ambroix.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur des sommes énumérées.

10°) TARIFS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE « VACANCEZE »- DUREE DE VALIDITE DES TARIFS FIGURANT DANS LES CONTRATS DE RESERVATION

Monsieur le Maire rappelle qu'il est juridiquement impossible de voter des tarifs rétroactifs et que leur application n'est aucunement régularisée par la délibération prise a posteriori. Les tarifs ne sont applicables qu'à compter du jour où la délibération les fixant acquiert le caractère exécutoire. La délibération doit donc être prise et exécutoire au plus tard le jour du changement de tarif.

Donc, les contrats de réservation doivent impérativement indiquer que les tarifs mentionnés ont une durée limitée dans le temps. Monsieur le Maire propose donc que les tarifs indiqués dans les contrats de réservation soient valables 6 mois à compter de la date de réservation.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

11°) RECONDUCTION DU PRINCIPE DE CONTRACTUALISATION ANNUELLE POUR LES DETENTEURS DE MOBIL HOMES ET LES AUTRES CAMPEURS DU CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la reconduction d'une contractualisation pour encadrer la situation des détenteurs de mobil homes et des autres campeurs.

12°) AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE RECRUTER DES ARTISTES OU ENTREPRENEURS DE SPECTACLES A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES OU SPORTIVES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'artistes ou d'entrepreneurs de spectacles pour la saison 2018.

13°) MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE VACANCEZE AU PROFIT DE LA MAIRIE DE BESSEGES- FIXATION D'UN TARIF FORFAITAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la régie à autonomie financière « VACANCEZE » met à disposition de la commune de BESSEGES du personnel pour la surveillance et le service de la restauration scolaire.

Ce personnel intervient en complément du personnel municipal.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler la prestation de mise à disposition du personnel de VACANCEZE, pour 2018, pour un montant forfaitaire de 37 915 euros.

14°) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GARD (C.A.U.E.)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Madame Marie-Hélène MALBOS, 1^{ère} Adjointe au Maire, en qualité de correspondant du Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

15°) AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES LOCAUX DE L'ECOLE DE LA CANTONADE – ASSOCIATION « ACCES POUR TOUS »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des petites modifications sont à apporter à la convention initiale qui avait été conclue entre l'association « Accès pour tous » et la Commune de BESSEGES concernant la mise à disposition d'une partie des locaux de l'école de La Cantonade.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les modifications à la convention, telles que présentées par Monsieur le Maire.

16°) RESILIATION BAIL DE LOCATON- APPARTEMENT DE VACANCEZE-MME DEVISSCHER

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération prise par l'assemblée dans sa séance du 23 AVRIL 2014 au terme de laquelle il avait été décidé de la location à Madame Marie-Claire DEVISSCHER de l'appartement référencé N° 10 du village de vacances VACANCEZE.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que Madame Marie-Claire DEVISSCHER a fait part de sa décision de quitter l'appartement à compter du 15 MARS 2018.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de la résiliation du bail de location avec Madame Marie-Claire DEVISSCHER.

17°) PROPOSITION DE CREATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES RUISSEAUX COUVERTS POUR L'ACTIVITE MINIERE EN CEVENNES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'effondrement d'une portion du tunnel recouvrant le ruisseau du RIEUSSET au centre bourg de ROBIAC ROCHESSADOULE en 2012 et l'inondation de MOLIERES SUR CEZE survenue en 2015 ont suscité une prise de conscience collective du réel danger pour les populations que peuvent représenter ces ouvrages construits pour l'exploitation minière et laissés à l'abandon.

Dans ce cadre, et en application des dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales, il propose la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable à la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique sous réserve du niveau du montant de la participation financière de la commune de BESSEGES et de la composition future du syndicat.

18°) PRINCIPE DE L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE DE BESSEGES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de BESSEGES a le projet d'installer un système de vidéo protection sur divers secteurs de son territoire.

Monsieur le Maire fait part du diagnostic préalable qui a été réalisé par le référent-sûreté au terme duquel des conseils et des préconisations ont été énoncés.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition d'installer un système de vidéo protection sur divers secteurs de la commune.

19°) AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en prévision de la saison estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois.

20°) REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs tel qu'il est lui est présenté.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Le Maire de BESSEGES
Bernard PORTALES

